

Mesures préventives

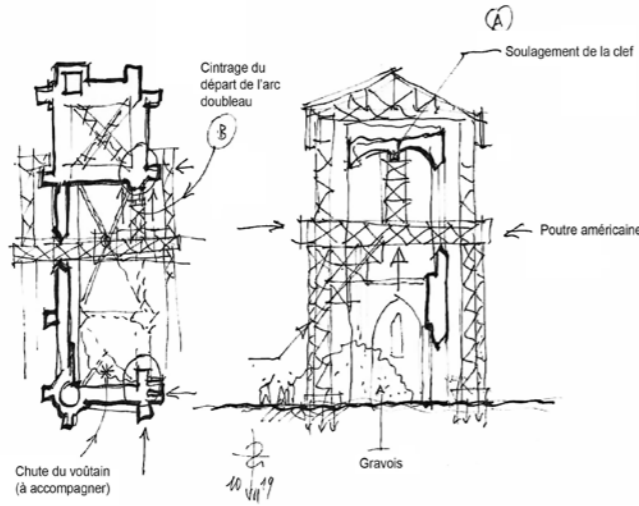
Suite à l'effondrement du vendredi 21 juin, plusieurs actions d'urgence ont été réalisées le jour-même avec prise d'arrêt. Un périmètre de protection clos et gardienné a été dressé pour la sécurité des personnes et des biens. La brigade cynophile des Pompiers est intervenue en reconnaissance. Un relevé de géomètre a été fait le jour-même en comparaison avec celui réalisé une semaine plus tôt, montrant la stabilité de la tour-clocher.



En coordination avec un Architecte en chef des Monuments historiques et l'Architecte des Bâtiments de France, un calendrier d'interventions exceptionnelles d'urgence a été établi pour la période allant du 25 juin au mois d'octobre avec la protection des abords, la pose d'étais de consolidation, la réalisation et pose d'une nouvelle couverture « en parapluie » ainsi que le déblaiement et tri des éléments effondrés.



Consolidation de la première voûte de la nef (clef et doubleau).



© Architecte en chef des Monuments historiques.

Dans la suite des travaux de sécurisation, une couverture « en parapluie » va être réalisée. Pour cela, des échafaudages vont être mis en place de chaque côté du bâtiment. En parallèle, une poutre américaine passant par la fenêtre occidentale, entre les échafaudages Est et Ouest, permettra de disposer d'une assise pour procéder à la consolidation de la première voûte de la nef.

Quelles perspectives d'avenir ?



Dans un premier temps, les mesures conservatoires ont pour but de rouvrir à la circulation les rues contournant Saint-Thomas. Le mois d'octobre est envisagé selon l'avancement des travaux. Pour cela, le Conseil municipal de rentrée proposera de demander toutes les aides financières possibles afin de financer au mieux cette première phase de travaux très importants. La nature et le calendrier des interventions sont proposés par l'Architecte en chef des Monuments historiques et son chiffrage est contrôlé par un économiste spécialisé au fur-et-à-mesure des besoins.

Dans un second temps, les services de l'État auront pour mission de définir les actions à mener à plus long terme. Le but est de concilier plusieurs critères : d'abord la sécurité des personnes, puis la préservation à l'identique d'un monument historique classé et enfin, la garantie technique de la stabilité de l'édifice dans le temps. Cela sera fonction des finances de la Ville, mais aussi des financements publics ou privés possibles.

Pour cela, la Ville s'appuie en continu sur l'expertise des services de l'État. En effet, ils sont les seuls compétents et garants pour apporter une réponse architecturale et technique dans le strict respect de la législation en vigueur.

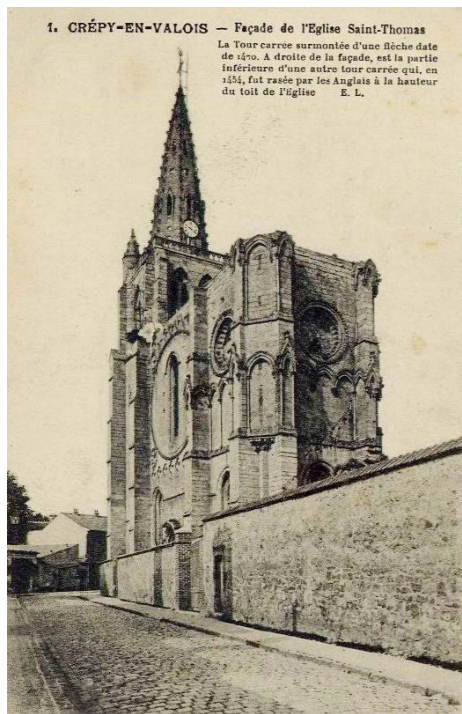
Collégiale Saint-Thomas

Tout savoir sur l'effondrement partiel



Vendredi 21 juin 2019, à 3h09, l'horloge de l'emblématique ancienne collégiale Saint-Thomas s'est brutalement arrêtée. Suite à la rupture du pilier Sud de la nef, l'élévation de la première travée et certaines parties adjacentes ont cédé. D'autres éléments du bâti sont fragilisés. Les grilles de périmètre du monument n'ont pas suffi à retenir les chutes de pierres taillées et la maçonnerie. Fort heureusement, aucune victime n'est à déplorer. Les dommages matériels se cantonnent au seul édifice. Quant à elle, la tour-clocher est toujours en place et stable selon les relevés comparatifs de géomètre, avant et après sinistre.

Histoire d'une église martyre



1. CRÉPY-EN-VALOIS — Façade de l'Église Saint-Thomas
La Tour carrée surmontée d'une flèche datée de 1150. À droite de la façade, est la partie inférieure d'une autre tour carrée qui, en 1151, fut rasée par les Anglais à la hauteur du toit de l'église. E. L.

Au XII^e siècle, Philippe d'Alsace et son épouse Elisabeth de Valois engagèrent la construction d'une grande église gothique hors-les-murs de la ville, au faubourg Saint-Lazare.

Exilé en France, Thomas Becket, archevêque de Canterbury, visita le chantier. De retour en Angleterre, l'infortuné visiteur fut sauvagement assassiné dans sa cathédrale pendant l'office du 29 décembre 1170. Dedicacée en 1182, l'église se trouva ainsi placée sous le vocable de Saint-Thomas-de-Canterbury, et un collège de chanoines y fut attaché.

La façade occidentale était alors flanquée de deux tours carrées. Couverte d'une flèche reconstruite vers 1520, la seule tour Nord est aujourd'hui

conservée. Son beffroi abrite toujours la cloche « Thomasse ».

Suite au siège des Anglais en 1431-1434, la grande tour sud fut rasée, l'édifice pillé et partiellement incendié. Après restauration, le pillage et le feu y ont à nouveau prospéré du fait de la prise de la ville par le duc de Mayenne en 1590.

Unique paroisse crépinoise en 1791, puis fermée en 1793 suite à la suppression des ordres religieux, Saint-Thomas devint en 1794 un Temple de la Raison et de l'Être suprême, culte instauré sous la Terreur par Robespierre.

L'infiltration des eaux pluviales entraînèrent en 1799 l'écroulement des voûtes d'une chapelle du transept nord. La fermeture définitive de la collégiale fut confirmée le 15 février 1802 en Conseil municipal, de même que l'ouverture d'une nouvelle voie publique, notre actuelle rue Jean de La Fontaine.

Après la vente du 15 août 1805, le monument fut presque totalement démantelé. Etienne-Marie Delahante, Maire de la ville, acheta la tour-clocher et la façade occidentale pour en conserver le témoignage et aussi préserver l'équilibre de la structure de la ruine. Après y avoir fait installer une horloge, il l'offrit à la Ville en 1823.

Monument historique classé



Depuis 1875, l'ancienne collégiale est un édifice dit « classé » au titre des Monuments historiques. La ville en compte deux au total, le second étant la Porte de Paris, classée depuis 1951. Ainsi, la loi « Monuments historiques » du 31 décembre 1913 confère à

ces deux édifices un statut juridique particulier, bien que la commune en reste propriétaire. De par leur intérêt historique, artistique et architectural, ils bénéficient du plus haut degré de protection possible à l'échelle nationale. Et cela, par distinction des Monuments historiques dits « inscrits », reconnus pour leurs qualités remarquables au niveau régional.

Il en résulte que la Ville de de Crépy-en-Valois ne peut en rien intervenir sur ce monument sans l'accord préalable des services de l'État, représentés par l'Architecte des Bâtiments de France. Le choix et la qualité des artisans pouvant réaliser quelques travaux que ce soient sont donc imposés par les services de l'État, ceux-ci étant habilités auprès des Monuments historiques.

Causes de l'effondrement

Le récent contexte climatique difficile est à prendre en considération avec des écarts de température importants et de violents orages, survenus au mois de juin.

L'écoulement et l'infiltration des eaux pluviales semblent aussi avoir favorisé la dégradation progressive des maçonneries. Invisible du sol, l'étanchéité de la couverture présentait une défektivité récurrente pour laquelle des devis de travaux avaient été demandés et venaient d'être acceptés.



État des lieux

Dès le 26 janvier 2016, la Ville a entrepris de nombreuses diligences afin de garantir la sécurité publique et la préservation de l'édifice : devis de rénovation de la couverture, purge de maçonneries, pose de broches en inox, demande de réalisation d'un diagnostic et d'un plan de sauvegarde du patrimoine, relevés de géomètre de la tour-clocher, ou encore de nombreuses sollicitations auprès de l'Architecte des Bâtiments de France, mais aussi du Préfet de Région en date du 5 mars dernier afin qu'un arrêté de péril soit pris.



Toiture en zinc, 2017.

Par la suite, plusieurs constats de dégradation ont été transmis. Le 25 novembre 2017, la détérioration sanitaire de certaines parties du monument a été constatée. Des chutes de pierre ont été repérées et signalées par courriers et photos, par la Mairie aux services de l'État. Un périmètre de sécurité provisoire a été mis en place.

Le 3 septembre 2018, des pierres de la corniche du côté Ouest ont chuté. Une campagne de purge et de calfeutrement a alors été effectuée.

Le 4 mars dernier, il a été constaté que les pierres du parement du pilier Sud de la nef, effondré vendredi 21 juin dernier, sont entièrement rongées par l'humidité. Dès le 5 mars, une lettre recommandée a été envoyée.

Enfin, le 30 avril 2019, une réunion entre la Ville et la DRAC (Direction Régionale des affaires culturelles) des Hauts-de-France a eu lieu afin de mettre au point un programme de consolidation à court terme et de restauration à plus long terme.

Une première série de travaux avait été adoptée à l'unanimité le 29 mai dernier en Conseil municipal, avec un financement sollicité auprès de la DRAC (État) et du Conseil départemental de l'Oise.